



# **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020**

*Commission Finances du 15 janvier 2020 - Conseil Municipal du 24 janvier 2020*

## **INTRODUCTION**

Dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la commune est, chaque année, inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal. Promulguée le 7 Août 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en a modifié les modalités de présentation. Ainsi, l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose : « Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du vote du budget, **un rapport sur les orientations budgétaires envisagées** ainsi que sur **la structure et la gestion de la dette**.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. » Concrètement, l'instauration d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) apporte les trois principales modifications suivantes :

- Les informations figurant dans le ROB doivent faire l'objet d'une publication, notamment sur le site Internet de la commune des communes de plus de 3 500 habitants.
- Le débat afférent à la présentation de ce rapport doit désormais obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique.
- Enfin, le ROB doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département, ainsi qu'au président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

### **Environnement général**

#### **A – L'EXECUTION BUDGETAIRE 2019 DE LA COMMUNE**

**Les dépenses de fonctionnement 2019**

**Les recettes de fonctionnement 2019**

**L'évolution de l'épargne**

**La situation de trésorerie**

**La consolidation des comptes**

**L'état de la dette**

#### **B – LES DONNEES POUR 2020**

**Dépenses de fonctionnement**

**Recettes de fonctionnement**

**Les participations et les subventions**

**Le programme d'investissement**

#### **C – LES BUDGETS ANNEXES**

## L'environnement Général

Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2020 est bâti sur un scénario de redémarrage lent de l'activité économique avec une hypothèse de croissance en France de 1.3 % (1.7% en 2019).

Il prévoit de ramener le déficit public à 2,2% du PIB, en baisse de 20,4 Md€ par rapport à 2019 (3,1% du PIB).

La dépense publique devrait augmenter de 0,7% en 2020. A titre d'information elle doit passer à 53,4% du Produit Intérieur Brut (PIB), contre 53,8% attendu en 2019. Quant au taux de prélèvements obligatoires, il s'élèvera à 44,3% du PIB (contre 44,7% prévu en 2019).

Enfin, pour 2020, le déficit budgétaire devrait atteindre 93,1 Md€.

Les collectivités territoriales sortent d'une période de ralentissement 2014-2016, marquée par une diminution des dotations de l'Etat vers les collectivités, suivie d'une période de stabilisation des concours financiers de l'Etat depuis 2017.

Les valeurs locatives cadastrales ne seront revalorisées en 2020 que de **0.9 %** contre 2,2 % en 2019. Toutefois une étude réalisée par la société éco finances sur les logements vacants et sur les éléments de confort devrait permettre une progression supérieure des recettes fiscales que les 0.9% attendus.

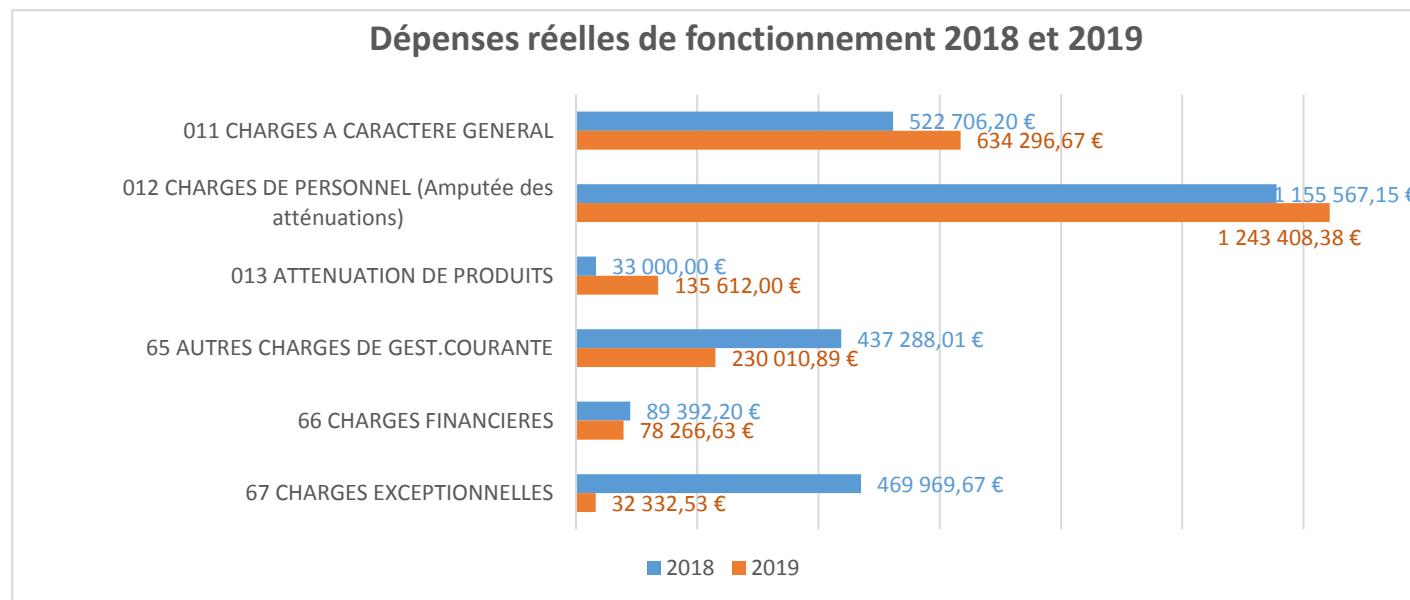
La suppression du dernier tiers de la taxe d'habitation se poursuit avec une compensation à l'euro près annoncée par l'Etat pour l'année 2020, l'impact de l'optimisation fiscale évoqué ci-dessus sera donc supporté par l'Etat et non par les habitants de Pont-Aven.

## A – LE BUDGET PRINCIPAL 2019 DE LA COMMUNE

### Dépenses de fonctionnement 2019:

**2 469 429 €** (le graphique ne présente que les dépenses réelles de fonctionnement amputées des atténuations soit un total de 2 354 k€)

Une fois neutralisée l'écriture exceptionnelle du transfert de compétence de l'assainissement (466 K€), on peut constater que les charges réelles de fonctionnement ont progressé en 2019 de 5 % à 2 440 K€, contre 2 322 K€ en 2018. Cette hausse s'explique principalement par une progression importante mais ponctuelle des charges à caractère général (Chp 011) et par un retour à la normal des charges de personnel (Chp 012) par rapport à l'année 2018.



Le chapitre 011 progresse comme prévu au budget 2019 du fait de reports de dépenses l'année 2018 (14k€) de la forte hausse des dépenses d'énergie (25k€) et de la prise en charge sur le budget principal du contrat avec la SAUR pour l'assainissement pluvial (21k€). Enfin la prise en charge de la maintenance de l'éclairage public sur ce chapitre avec rétroactivité depuis 2017 (30k€) ainsi que le remplacement du garde-corps du viaduc (33k€) suite à un sinistre ont fortement, mais ponctuellement, impactés ce compte.

Le chapitre 012 est en progression par rapport à 2018 du fait de la faiblesse de l'année passée avec une période de sous-effectif. La masse salariale reste néanmoins inférieure à ce qu'elle était en 2016 et en 2017.

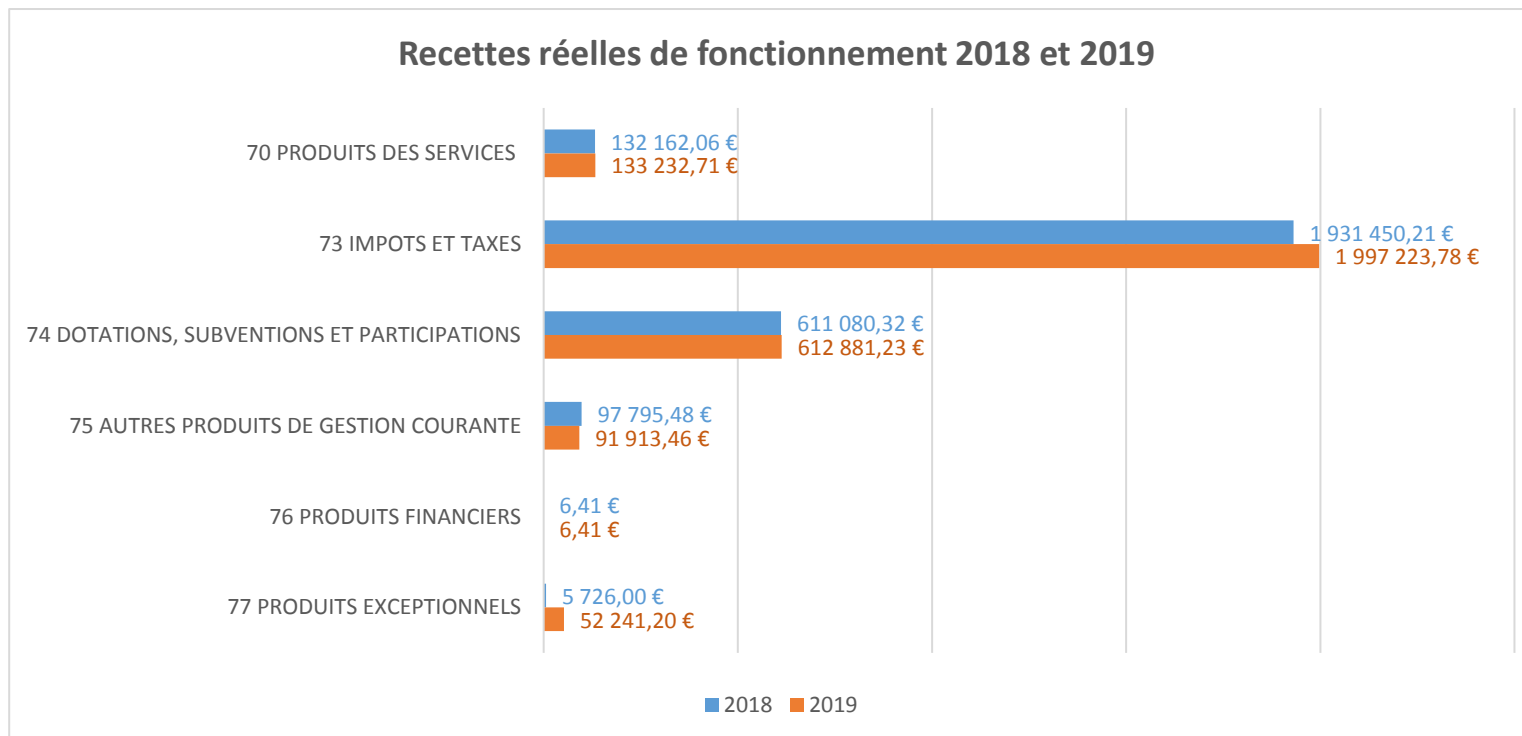
Le chapitre 014 des atténuations de charge progresse également du fait du transfert à CCA de la compétence SDIS et du tourisme. Cette hausse est compensée par une baisse du compte 65 sur lequel ces dépenses étaient précédemment imputées. Les charges d'intérêts des emprunts diminuent encore de plus de 10k€ du fait de l'absence d'endettement depuis le début du mandat.

## Recettes de fonctionnement 2019:

**3 019 148,92 €** (le graphique ne présente que les recettes réelles de fonctionnement amputées des atténuations soit un total de 2 887k€)

Une fois écarté l'excédent du budget assainissement (466 K€) de 2018, les recettes réelles de fonctionnement 2019 présentent une progression de près de 4 % pour passer de 2 860k€ à 2 973k€.

Le chapitre 73 des Impôts et taxes progresse assez nettement sous l'effet de la hausse des bases fiscales (7%). Les chapitres 70 des



produits des services et 74 des dotations et subventions sont stables par rapport à l'année passée.

Le compte 75 des autres produits de gestion courante qui enregistre les locations immobilières et les remboursements divers accuse une légère baisse du fait de la fin des remboursements de l'Etat pour l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Enfin le chapitre 77 des produits exceptionnels augmente très fortement du fait des remboursements d'assurances pour le remplacement du garde-corps du viaduc ainsi que pour le renouvellement du matériel suite au vol au centre technique municipal.

## Les ratios intermédiaires de gestion 2019

L'évolution de l'épargne :

La capacité d'autofinancement brute (CAF brute) est passée de 640K€ en 2018 à **533K€** en 2019. Cet écart est principalement lié à la faiblesse conjoncturelle des dépenses de fonctionnement en 2018 et notamment de la masse salariale. Au 31 décembre 2019, l'encours de la dette est de **1 907 K€** contre 2 118 K€ au 31 décembre 2018. La capacité dynamique de désendettement est de **3,58 années** en 2019 contre 3,31 années l'exercice précédent mais surtout 8,27 années en 2016.

### EVOLUTION DES RATIOS DEPUIS 2013

	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Pré CA 2019</b>
L'épargne de Gestion	471 954,81 €	429 707,13 €	613 214,92 €	512 019,68 €	687 408,43 €	726 926,71 €	<b>591 923,24 €</b>
CAF Brute	370 153,15	499 101,58	474 367,62	321 914,83	660 823,25	639 506,61 €	<b>533 571,69 €</b>
CAF nette	96 134,33 €	230 367,85 €	202 221,53 €	39 219,71 €	377 282,66 €	378 049,77 €	<b>323 031,79 €</b>

La bonne maîtrise des dépenses ainsi que le désendettement de la commune portent leurs fruits depuis le début du mandat avec une progression de la capacité d'autofinancement (CAF) de la commune.

## Les dépenses et recettes d'investissement 2019

**948 201,46 €** (le tableau ne présente que les dépenses réelles d'investissement amputées du remboursement du capital soit un total de 691k€)

Les dépenses d'équipement s'élèvent donc à 691k€ en 2019 contre 277k€ en 2018 soit une progression de 150% de l'investissement. Il est à noter que certaines opérations 2018 n'ont été mandatées qu'en 2019 et que certaines opérations, notamment concernant l'éclairage public, ont été réalisées en 2019 mais seront mandatées en 2020.

En 2019 le remboursement du capital des emprunts se chiffre à 211 k€.

Les recettes réelles

d'investissement sont composées de l'excédent d'investissement de l'année 2018 pour un montant de 101 k€, de l'excédent de fonctionnement de 2018 de 640 K€, du FCTVA pour un montant de 33 K€, de la taxe d'aménagement de 20 K€ et des subventions d'investissement et fonds de concours pour 307 k€. Elles s'élèvent à 1 100 k€.

La section d'investissement présentera ainsi **un excédent d'environ 183 K€** une fois pris en compte les opérations d'ordre.

## Pré-Compte Administratif 2019 : Résultats globaux depuis 2013

**Au final, le compte administratif 2019 devrait donc présenter un excédent global de 733 K€ contre 741 K€ l'année passée.**

Résultats globaux des comptes administratifs						
2013	2014	2015	2016	2017	2018	Pré CA 2019
-259 202,60 €	-74 491,67 €	45 227,13 €	283 288,77 €	538 816,93 €	741 612,80 €	733 044,31 €

## La situation de trésorerie

La trésorerie est l'argent sur le compte de dépôt de la commune au Trésor Public, du budget principal et des budgets annexes.

La trésorerie de la commune se renouvelle le 20 de chaque mois avec le versement mensuel des dotations et des contributions directes (1/12 des impôts locaux). Ce versement approche les 170 K€ tous les mois en 2019

La situation pourrait se révéler tendue lorsqu'il faut payer les salaires (107 K€) et les investissements, pour autant, le fonds de roulement de la trésorerie permet de faire face aux dépenses annuelles et il n'a pas été fait appel à une ligne de trésorerie et le délai global de paiement de 30 jours a été respecté.

## La consolidation des comptes 2019 :

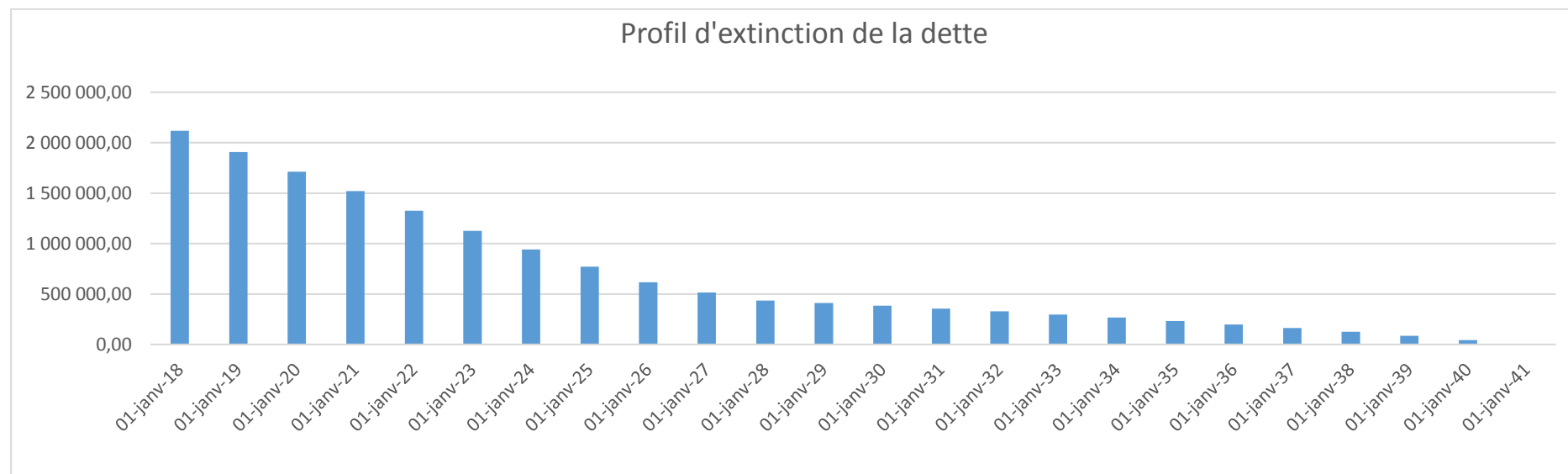
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		RESULTATS
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Budget Principal	948 201.46 €	1 131 525.67 €	2 469 428.82 €	3 019 148.92 €	733 044,31 €
Budget du Port	18 505,03€	78 567.84 €	20 810,42€	18 668,78 €	57 921.17 €
Budget Lot. LOGAN	66 270.99 €	0,00 €	11 666,92€	5 560,42€	-72 377,49 €
Budget Lot. KERGAM	57 830,02€	79 185,69 €	1 554,26 €	25 147,50 €	44 948,91 €
Budget Extension MAPA	97 826,87 €	98 364,31 €	50 323,90 €	107 291,64 €	57 505.18 €
	<b>RESULTAT GLOBAL DE TOUS BUDGETS CONFONDUS</b>				<b>821 042,08 €</b>

La présentation agrégée des comptes (Unicité des comptes) fait apparaître le montant de la trésorerie de la commune au 31/12/2019.



## L'état de la dette

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Capital remboursé	268 734 €	272 146,09 €	282 695.12€	283 540,59€	261 456,84€	210 539,90 €
Intérêts	129 194 €	127 861,95 €	194 880.14€	96 462.86€	89 392,20€	78 266,63€
<b>Annuités</b>	<b>397 928 €</b>	<b>400 008,04€</b>	<b>477 575.26€</b>	<b>380 003.45€</b>	<b>350 849,04€</b>	<b>288 806,53€</b>
<b>Annuité / Habitant</b>	137€	137€	165€	131€	121€	<b>100€</b>
Encours dette 31/12	2 795 837 €	2 953 223 €	2 663 400 €	2 372 192 €	2 118 401,85€	1 907 861.95€
<b>Dette / Habitant</b>	959 €	1013 €	918€	818€	730€	<b>662€</b>
<b>CAF Brute</b>	499 101,58€	474 367,62€	321 914,83€	660 823,25€	639 506,61 €	<b>533 571,69€</b>
<b>Capacité désendettement</b>	<b>5.6 ans</b>	<b>6.23 ans</b>	<b>8.27 ans</b>	<b>3.60 ans</b>	<b>3,31 ans</b>	<b>3.58 ans</b>



## B – LES DONNEES POUR 2020

### Dépenses de fonctionnement

**Proposition stable avec une évolution de -0.17% des dépenses réelles de fonctionnement à 2 436 K€.**

Le poste des charges à caractère général devrait baisser de 16 K€. Cette diminution s'explique par l'absence des dépenses ponctuelles constatées en 2019 comme la réparation du viaduc (33k€), mais est compensée en partie par une légère hausse des autres dépenses. Par exemples plusieurs postes vont subir une hausse sur l'année 2020 : Assurances RC, dommages aux biens et flotte de véhicules, (6k€) étude éco finances, (10k€) formation notamment des élus (7k€) et frais de cantine périscolaire. (6k€)

Les charges de personnel devraient augmenter d'environ 2% (30k€) du fait du glissement vieillesse technicité (GVT) qui correspond au vieillissement de la masse salariale. Malgré le non remplacement d'un agent partant à la retraite, la hausse de l'assurance statutaire (+16k€) et la gestion ponctuelle du recensement (+8k€) en 2020 ne permettent pas de réduire le montant des charges de personnel cette année.

Les atténuations de produits vont, elles, augmenter de 5K€ du fait des transferts de compétences à CCA.

Les autres charges de gestion courante vont légèrement progresser de 5k€ notamment du fait de la hausse des indemnités d'élus.

Enfin les charges financières vont voir le poids des intérêts diminuer de 7 K€ alors que les charges exceptionnelles seront allégées de 27K€.

## Recettes de fonctionnement

**Proposition stable des recettes réelles de fonctionnement par rapport à 2019 -0.42% à 2 961 K€.**

La promesse de l'état de compenser à l'euro près la suppression de la taxe d'habitation, de revaloriser les valeurs locatives cadastrales de 0.9 %, couplée avec les études de la société éco finances devraient avoir pour effet une augmentation des recettes fiscales estimée à 2%.

D'autre part le maintien global des concours financiers de l'Etat permettra d'assurer le socle principal des recettes dont le montant s'élèvera à environ 2 285 K€ (1 780 K€ impôts et 505 K€ dotations).

Les autres postes de recettes sont estimés en stabilité selon le principe de précaution. Il en va ainsi du chapitre des atténuations de charges qui enregistre les remboursements d'arrêts maladie.

De même pour les revenus des immeubles car un logement n'est pas loué depuis le début de l'année.

Les tarifs communaux n'ayant pas évolué cette année, les recettes des droits de place ainsi que du parking du Bel air sont estimées en stabilité à hauteur respectivement de 20k€ et 30 K€.

## Participations et subventions récurrentes

Pour les subventions aux associations, il est envisagé une hausse de l'enveloppe de 1.5 k€ soit 20 K€ contre 18.5 k€ réalisés en 2019.

Par ailleurs les versements suivants sont déjà estimés :

4 K€ à la coopérative scolaire de Nizon, 33 K€ à l'association Pl'Asso Jeunes, 8 K€ aux écoles DIWAN, 46 K€ à Saint Joseph Nizon au titre de la participation aux écoles privées sous contrat d'association et 5 K€ au CCAS.

## Le Programme d'investissement 2020 : (1 548 K€)

### Travaux : (montants estimatifs)

PROJETS INVESTISSEMENTS 2020	
Reports 2019	184 400,00 €
Centre de secours	635 700,00 €
Programme de voirie 2020	189 000,00 €
Réseau et travaux divers 2020	65 100,00 €
Panneaux de signalisation 2020	15 000,00 €
Travaux bâtiments communaux 2020	116 300,00 €
Ecole mobiliers et équipements 2020	36 600,00 €
Matériel technique 2020	106 700,00 €
Eclairage public 2020	50 000,00 €
Projet d'aire de jeux intergénérationnelle à Penanroz	50 000,00 €
Etudes et logiciel 2020	60 000,00 €
Divers matériel et mobilier administratif, Informatique, téléphonie.	25 000,00 €
Divers et imprévus	15 000,00 €
	<b>1 548 800,00 €</b>

Le programme d'investissement proposé ne comprend pas d'éventuels projets pour le mandat futur mais se borne à inscrire les dépenses déjà engagées comme les reports et le centre de secours ainsi que les dépenses « récurrentes » d'entretien du patrimoine et de la voirie communale.

Il est à noter que les investissements, plus importants que les années passées, seront financés dans cette hypothèse, **sans recours à l'emprunt ni à une hausse de l'impôt pour les pontavenistes.**

Une enveloppe estimée autour de 150k€ et la mobilisation d'emprunts sont envisageables pour d'autres projets.

## C - Les Budgets annexes

### 1) Budget annexe « Lotissement LOGAN » :

Le budget présente un déficit de fonctionnement de 6 106,50 € et un déficit d'investissement de 66 270,99 € soit un résultat global négatif de **72 377,49 €**.

Pour 2020, est envisagé la 1ère tranche de travaux pour un montant de 642 K€ HT. Travaux qui seront financés par un emprunt contracté fin 2019 et dont les débloques se feront progressivement au gré des appels de fonds en 2020. Les lots seront vraisemblablement payés entre le second semestre 2020 et les années suivantes.

### 2) Budget annexe « Lotissement Kergamm » :

Le budget 2019 présente un excédent de fonctionnement de 23 593,24 € et un excédent d'investissement de 21 355,67€ soit un résultat positif de **44 948,91 €**.

En 2020, les travaux de viabilisation définitive (espaces verts, voirie définitive, éclairage, finitions...) sont prévus, ils seront financés par la vente des derniers terrains vendus. La commune attend la recette de la dernière vente 29k€.

### 3) Budget annexe « Extension MAPA » :

Le budget fait apparaître pour 2019, un excédent de fonctionnement de 56 967,74 € et un excédent d'investissement de 537.44 € pour un résultat global de **57 505,18 €**.

En 2020, outre la perception du loyer « Massé Trévidy » pour 107 291 € servant à rembourser les charges d'emprunt, il pourra être provisionné 5 K€ pour d'éventuels travaux.

#### **4) Budget annexe « Port » :**

L'exercice 2019 fait apparaître un déficit de fonctionnement de **2 141.64 €**.

La section d'investissement dégage quant à elle, un excédent de **60 062,81 €**.

Le budget annexe du port présente donc un résultat global excédentaire de **57 921.17 €**

Pour 2020, la commune envisage un fonctionnement classique avec des dépenses de fonctionnement à hauteur de 25K€ et d'investissement à hauteur de 20k€ en fonction des projets qui seront proposés par la commission portuaire.